

25. L'ESTHÉTIQUE

Le préjudice esthétique résulte d'une détérioration de l'apparence générale en raison d'une atteinte cutanée ou d'une atteinte de la forme et des contours du corps humain.

L'esthétique est constituée de huit unités :

25.1. L'ESTHÉTIQUE DU CRÂNE ET DU CUIR CHEVELU

25.2. L'ESTHÉTIQUE DU VISAGE

25.3. L'ESTHÉTIQUE DU COU

25.4. L'ESTHÉTIQUE DU TRONC ET DES ORGANES GÉNITAUX

25.5. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE SUPÉRIEUR DROIT

25.6. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE SUPÉRIEUR GAUCHE

25.7. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR DROIT

25.8. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR GAUCHE

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Se référer aux dispositions de la Section II du présent Règlement.
2. Les atteintes à l'esthétique devenant apparentes lors de la réalisation d'une fonction (par exemple : boiterie, incontinence labiale) ou secondaires à l'utilisation d'appareils ou d'aides techniques (par exemple : orthèse, prothèse) ne doivent pas être évaluées selon les règles du présent chapitre. Cette composante dynamique est déjà incluse dans les pourcentages accordés pour les classes de gravité de chacune des unités fonctionnelles concernées.
3. Dans le cas de paraplégie ou de tétraplégie, les retentissements sur l'esthétique résultant d'une modification de la forme et des contours (ex : atrophie, contractures) ou de l'utilisation d'appareils ou d'aides techniques (ex : orthèses, sonde vésicale, fauteuil roulant) ne doivent pas être évalués selon les règles du présent chapitre. Cette composante est déjà incluse dans les classes de gravité de l'unité fonctionnelle « Les tableaux cliniques de paraplégie et de tétraplégie ».
4. L'atteinte permanente à l'esthétique doit non seulement être visible, mais elle doit être apparente, c'est-à-dire se montrer clairement aux yeux lors d'une observation à 50 cm. Est prise en considération toute atteinte apparente nonobstant qu'elle soit normalement cachée par des vêtements ou par la pilosité.
5. Les quatre types d'atteintes suivants sont retenus à titre de critères d'évaluation.
 - **Altération de la coloration cutanée :**
Hypopigmentation ou hyperpigmentation secondaire à l'atteinte du derme superficiel. Le derme profond n'est pas atteint. La souplesse, l'élasticité, l'hydratation et la pilosité sont conservées.
 - **Cicatrice non vicieuse :**
Cicatrice linéaire ou presque linéaire, bien orientée dans le sens des plis naturels de la peau, au même niveau que le tissu adjacent et presque de la même couleur. Elle ne cause ni contracture, ni distorsion des structures avoisinantes.
 - **Cicatrice vicieuse :**
Cicatrice linéaire ou en plaque, qui peut être mal orientée ou couper un pli naturel de la peau. Elle peut être irrégulière, déprimée, adhérente au plan profond, rétractile, chéloïdienne, hypertrophique ou pigmentée.
 - **Modification de la forme et des contours :**
Déformation, perte tissulaire, atrophie ou amputation.

6. Les limites anatomiques retenues pour séparer les parties contiguës du corps sont les suivantes

• **Crâne et cuir chevelu**

Région comprise à l'intérieur de la ligne normale et habituelle d'insertion des cheveux. En présence de calvitie, la limite anatomique retenue est celle qui correspond à ce qu'aurait été la ligne normale d'insertion des cheveux.

• **Visage**

Région délimitée par les limites anatomiques du crâne et du cou.

Quinze (15) éléments anatomiques sont retenus pour les fins de l'évaluation de la forme et des contours:

- | | | |
|------------------------------|---|--------------------|
| – Hémifront droit | – Œil droit (partie visible du globe oculaire) | – Lèvre supérieure |
| – Hémifront gauche | – Œil gauche (partie visible du globe oculaire) | – Lèvre inférieure |
| – Orbite / paupières droites | – Joue droite | – Menton |
| – Orbite / paupières gauches | – Joue gauche | – Oreille droite |
| – Nez | – Bouche (partie visible à l'ouverture) | – Oreille gauche |

• **Cou**

Limite supérieure: ligne longeant la partie inférieure du corps du maxillaire inférieur, se prolongeant le long des branches montantes jusqu'aux articulations temporo-mandibulaires et suivant par la suite la ligne normale et habituelle de l'insertion des cheveux.

Limite inférieure: ligne prenant son origine à la fourchette sternale, longeant le rebord supérieur de la clavicule jusqu'à son point médian et rejoignant l'apophyse épineuse de C7.

• **Tronc et organes génitaux**

Région délimitée par les limites anatomiques du cou, des membres supérieurs et des membres inférieurs.

• **Membre supérieur** (limite supérieure)

Ligne circulaire débutant à l'apex du creux axillaire et rejoignant le point médian de la clavicule, par voies antérieure et postérieure.

• **Membre inférieur** (limite supérieure)

Ligne débutant sur le rebord supérieur et médian de la symphyse pubienne, se prolongeant obliquement jusqu'à l'épine iliaque antéro-supérieure, se continuant sur le rebord supérieur de la crête iliaque et se terminant avec le pli fessier dans ses limites supérieure et verticale.

7. Pour chaque unité esthétique, la classe de gravité est déterminée par le résultat de l'évaluation globale pondérée. L'évaluation est réalisée en quatre étapes :

Étape 1 : Description de chacune des atteintes à l'esthétique retrouvées à l'examen clinique.

Étape 2 : Pour chaque type d'atteinte (altérations permanentes de la coloration cutanée, cicatrices non vicieuses, cicatrices vicieuses et modifications de la forme et des contours), identification au tableau de la description correspondant au résultat de l'évaluation clinique. Un seul pointage peut être retenu par catégorie d'atteinte.

Étape 3 : Addition des pointages obtenus.

Étape 4 : Détermination de la classe de gravité selon le résultat de l'évaluation globale pondérée.

25.1. L'ESTHÉTIQUE DU CRÂNE ET DU CUIR CHEVELU

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours, alopecie non cicatricielle
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 15 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 2 cm²</p>	<p>la longueur totale est < 10 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est < 3 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est < 2 cm²</p>	<p>zone d'alopecie non cicatricielle, la surface totale est < 2 cm²</p>
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 15 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 2 cm² mais < 5 cm²</p>	<p>la longueur totale est ≥ 10 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 3 cm mais < 10 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 2 cm² mais < 5 cm²</p>	<p>zone d'alopecie non cicatricielle, la surface totale est ≥ 2 cm² mais < 5 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>déformation légère par rapport à l'ensemble du crâne</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 25 % de l'ensemble du crâne et du cuir chevelu</p>		<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 10 cm mais < 25 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 15 cm²</p>	<p>zone d'alopecie non cicatricielle, la surface totale est ≥ 5 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>déformation modérée par rapport à l'ensemble du crâne</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du crâne et du cuir chevelu</p>		<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 25 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 15 cm² mais < 25 % de l'ensemble du crâne et du cuir chevelu</p>	<p>déformation importante par rapport à l'ensemble du crâne</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du crâne et cuir chevelu</p>	<p>déformation sévère et disgracieuse, affectant la presque totalité du crâne</p>

Total de l'évaluation pondérée : _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5

25.2. L'ESTHÉTIQUE DU VISAGE

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 10 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 2 cm²</p>	<p>la longueur totale est < 5 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est < 2 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est < 1 cm²</p>	<p>atteinte légère de 1 élément anatomique*</p>
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 10 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 2 cm² mais < 5 cm²</p>	<p>la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 20 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 2 cm mais < 5 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 1 cm² mais < 3 cm²</p>	<p>atteinte légère de 2 éléments anatomiques* ou plus</p> <p>et/ou</p> <p>atteinte modérée de 1 élément anatomique*</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 10 cm²</p>	<p>la longueur totale est ≥ 20 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 15 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 3 cm² mais < 10 cm²</p>	<p>atteinte modérée de 2 éléments anatomiques* ou plus</p> <p>et/ou</p> <p>atteinte importante de 1 élément anatomique*</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 10 cm²</p>		<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 15 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 10 cm² mais < 25 % de l'ensemble du visage</p>	<p>atteinte importante de 2 éléments anatomiques* ou plus</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % mais < 50 % de l'ensemble du visage</p>	<p>déformation sévère et disgracieuse affectant environ 50 % du visage</p>
		<p>extensives et disgracieuses, correspondant à une défiguration</p>	<p>déformation de la presque totalité du visage, correspondant à une défiguration</p>

* Note : Se référer au point 6 des règles d'évaluation précisées au début du présent chapitre pour la liste des éléments anatomiques retenus.

Total de l'évaluation pondérée : _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et 79	80 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5	6

25.3. L'ESTHÉTIQUE DU COU

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 10 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 2 cm ²	la longueur totale est < 5 cm	linéaires, la longueur totale est < 2 cm et/ou en plaques, la surface totale est < 1 cm ²	déformation très légère par rapport à l'ensemble du cou apparente à 50 cm et peu à 3 m
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 10 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 2 cm ² mais < 5 cm ²	la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 20 cm	linéaires, la longueur totale est ≥ 2 cm mais < 5 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 1 cm ² mais < 3 cm ²	déformation légère par rapport à l'ensemble du cou
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm ² mais < 25 % de l'ensemble du cou	la longueur totale est ≥ 20 cm	linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 15 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 3 cm ² mais < 10 cm ²	déformation modérée par rapport à l'ensemble du cou
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du cou		linéaires, la longueur totale est ≥ 15 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 10 cm ² mais < 25 % de l'ensemble du cou	déformation importante par rapport à l'ensemble du cou
		extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du cou	déformation sévère et disgracieuse, affectant la presque totalité du cou

Total de l'évaluation pondérée : _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5

25.4. L'ESTHÉTIQUE DU TRONC ET DES ORGANES GÉNITAUX

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 25 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 5 cm²</p>	<p>la longueur totale est < 10 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est < 5 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est < 5 cm²</p>	<p>déformation très légère par rapport à l'ensemble du tronc apparente à 50 cm et peu à 3 m</p>
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 25 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 25 cm²</p>	<p>la longueur totale est ≥ 10 cm et < 25 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 10 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 10 cm²</p>	<p>déformation légère par rapport à l'ensemble du tronc</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale ≥ 25 cm² mais < 25 % de l'ensemble du tronc</p>	<p>la longueur totale est ≥ 25 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 10 cm mais < 25 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 10 cm² mais < 50 cm²</p>	<p>déformation modérée : par rapport à l'ensemble du tronc des organes génitaux des seins chez la femme</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du tronc</p>		<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 25 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 50 cm² mais < 25 % de l'ensemble du tronc</p>	<p>déformation importante : par rapport à l'ensemble du tronc des organes génitaux des seins chez la femme</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % mais < 50 % de l'ensemble du tronc</p>	<p>déformation sévère : par rapport à l'ensemble du tronc des organes génitaux des seins chez la femme</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 50 % de l'ensemble du tronc</p>	<p>déformation sévère et disgracieuse, affectant la presque totalité du tronc</p>

Total de l'évaluation pondérée : _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et 79	80 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5	6

25.5. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE SUPÉRIEUR DROIT
25.6. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE SUPÉRIEUR GAUCHE

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉ

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 25 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 5 cm²</p>	<p>la longueur totale est < 10 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est < 3 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est < 2 cm²</p>	<p>déformation très légère par rapport à l'ensemble du membre apparente à 50 cm et peu à 3 m</p>
<p>zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 25 cm²</p> <p>et/ou</p> <p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 25 cm²</p>	<p>la longueur totale est ≥ 10 cm et < 25 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 3 cm mais < 5 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 2 cm² mais < 5 cm²</p>	<p>déformation légère par rapport à l'ensemble du membre</p> <p>Ex: amputation d'une ou deux phalanges</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 cm² mais < 25 % de l'ensemble du membre</p>	<p>la longueur totale est ≥ 25 cm</p>	<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 15 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 5 cm² mais < 25 cm²</p>	<p>déformation modérée par rapport à l'ensemble du membre</p> <p>Ex: amputation de 1 ou 2 doigts ou de 1 ou 2 métacarpiens</p>
<p>zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du membre</p>		<p>linéaires, la longueur totale est ≥ 15 cm</p> <p>et/ou</p> <p>en plaques, la surface totale est ≥ 25 cm² mais < 25 % de l'ensemble du membre</p>	<p>déformation importante par rapport à l'ensemble du membre</p> <p>Ex: amputation de plus de 2 doigts ou de 2 métacarpiens</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % mais < 50 % de l'ensemble du membre</p>	<p>déformation sévère, disgracieuse par rapport à l'ensemble du membre</p> <p>Ex: amputation au niveau du poignet ou de l'avant-bras</p>
		<p>extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 50 % de l'ensemble du membre</p>	<p>déformation sévère, disgracieuse de la presque totalité du membre</p> <p>Ex: amputation au niveau du bras</p>

Total de l'évaluation pondérée: _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et 79	80 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5	6

25.7. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR DROIT
25.8. L'ESTHÉTIQUE DU MEMBRE INFÉRIEUR GAUCHE

EVALUATION GLOBALE PONDÉRÉE

Altérations de la coloration cutanée	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est < 25 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est < 5 cm ²	la longueur totale est < 10 cm	linéaires, la longueur totale est < 5 cm et/ou en plaques, la surface totale est < 5 cm ²	déformation très légère par rapport à l'ensemble du membre apparente à 50 cm et peu à 3 m
zone de coloration légèrement différente de la peau avoisinante, apparente à 50 cm mais peu à 3 m, la surface totale est ≥ 25 cm ² et/ou zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 5 cm ² mais < 25 cm ²	la longueur totale est ≥ 10 cm et < 25 cm	linéaires, la longueur totale est ≥ 5 cm mais < 10 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 5 cm ² mais < 10 cm ²	déformation légère par rapport à l'ensemble du membre Ex: amputation de 1 ou 2 orteils
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est comprise entre est ≥ 25 cm ² mais < 25 % de l'ensemble du membre	la longueur totale est ≥ 25 cm	linéaires, la longueur totale est ≥ 10 cm mais < 25 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 10 cm ² mais < 50 cm ²	déformation modérée par rapport à l'ensemble du membre Ex: amputation de plus de 2 orteils
zone de coloration très marquée par rapport à la peau avoisinante, retenant l'attention à 3 m, la surface totale est ≥ 25 % de l'ensemble du membre		linéaires, la longueur totale est ≥ 25 cm et/ou en plaques, la surface totale est ≥ 50 cm ² mais < 25 % de l'ensemble du membre	déformation importante par rapport à l'ensemble du membre Ex: amputation au niveau du pied
		extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 25 % mais < 50 % de l'ensemble du membre	déformation sévère, disgracieuse par rapport à l'ensemble du membre Ex: amputation au niveau de la cheville ou de la jambe
		extensives et disgracieuses, la surface totale est ≥ 50 % de l'ensemble du membre	déformation sévère, disgracieuse de la presque totalité du membre Ex: amputation au niveau de la cuisse

Total de l'évaluation pondérée : _____ points

Corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité

Total des points	0,5 à 1	1,5 à 5	6 à 19	20 à 39	40 et 79	80 et plus
Classe de gravité	1	2	3	4	5	6

CLASSES DE GRAVITÉ

Sous le seuil minimal : Les conséquences de l'atteinte permanente, telle une cicatrice à peine visible et non apparente lors d'une observation à une distance de 50 cm, sont moindres que celles résultant de la situation décrite dans la classe de gravité 1.							
Classe de gravité selon le résultat de l'évaluation globale pondérée							
	SOUS LE SEUIL MINIMAL N/A	0,5 À 1 GRAVITÉ 1	1,5 À 5 GRAVITÉ 2	6 À 19 GRAVITÉ 3	20 À 39 GRAVITÉ 4	40 À 79 GRAVITÉ 5	80 ET PLUS GRAVITÉ 6
25.1. Crâne et cuir chevelu	N/A	0,5 %	1 %	3 %	5 %	8 %	
25.2. Visage	N/A	1 %	3 %	7 %	15 %	30 %	50 %
25.3. Cou	N/A	0,5 %	1 %	3 %	5 %	8 %	
25.4. Tronc et organes génitaux	N/A	0,5 %	1 %	3 %	6 %	9 %	12 %
25.5. Membre supérieur droit	N/A	0,5 %	1 %	3 %	6 %	9 %	12 %
25.6. Membre supérieur gauche	N/A	0,5 %	1 %	3 %	6 %	9 %	12 %
25.7. Membre inférieur droit	N/A	0,5 %	1 %	3 %	6 %	9 %	12 %
25.8. Membre inférieur gauche	N/A	0,5 %	1 %	3 %	6 %	9 %	12 %

ANNOTATION

EXEMPLE D'ÉVALUATION DE L' « ESTHÉTIQUE »

Mise en situation : Atteinte esthétique permanente

Afin de ne pas alourdir le texte, seuls les éléments essentiels de l'évaluation médicale sont rapportés ici pour les fins de l'exemple.

Étape 1

Description des atteintes et identification des unités esthétiques en cause *

Examen objectif:	Unité esthétique en cause
• Protubérance au niveau du 1/3 proximal de la clavicule gauche. L'impact sur l'esthétique de l'ensemble de la région est qualifié de « très léger ».	25.4 Tronc et organes génitaux
• À l'épaule gauche : présence d'un placard d'hypopigmentation mesurant 4 par 3 cm au site d'une abrasion. La différence de coloration de la peau est peu marquée par rapport à la peau avoisinante.	25.6 Membre supérieur gauche
• À la face antérieure du bras gauche : – cicatrice de 7 par 0,1 cm, linéaire, de belle qualité, qualifiée de non vicieuse – cicatrice de 3 par 0,5 cm. La cicatrice est rougeâtre et présente une contracture.	25.6 Membre supérieur gauche
• Au coude gauche : cicatrice rougeâtre chéloïde mesurant 5 par 0,3 cm	25.6 Membre supérieur gauche
• À l'avant-bras gauche : cicatrice linéaire de 4 par 0,1 cm, de belle qualité, non vicieuse	25.6 Membre supérieur gauche
• Au thorax antérieur gauche : zone d'hyperpigmentation 6 par 6 cm. La différence de coloration de la peau est très marquée par rapport à la peau avoisinante	25.4 Tronc et organes génitaux

* Rappel : les limites anatomiques retenues pour séparer les parties contiguës du corps sont précisées à la page 88

Étape 2

Pour chaque unité,

4 classer les atteintes selon la catégorie* d'atteinte à laquelle elle appartient

(Voir les descriptions à la page 87. Une atteinte ne peut appartenir qu'à une seule catégorie)

4 inscrire un seul pointage pour le total des atteintes classées dans une même catégorie

25.4 Tronc et organes génitaux (selon le tableau de la page 92)

Altération coloration	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
6 par 6 cm = 36 cm ² coloration très marquée p/r à la peau avoisinante			Tuméfaction au tiers proximal de la clavicule G « impact très léger »
7 points	---	---	0,5 point

25.6 Membre supérieur gauche (selon le tableau de la page 93)

Altération coloration *	Cicatrices non vicieuses *	Cicatrices vicieuses *	Modification de la forme et des contours **
4 par 3 cm = 12 cm ² coloration peu marquée p/r à la peau avoisinante	7 par 0,1 cm 4 par 0,1 cm Total : 11 cm	3 par 0,5 cm = 1,5 cm ² 5 par 0,3 cm = 1,5 cm ² Total : 8 cm vs 3 cm ² (7 pts) (2 pts)	
0,5 point	2 points	7 points	---

* Lorsqu'il y a plus d'une atteinte dans une catégorie, il faut d'abord les additionner en longueur et en surface, selon le cas. C'est le total de cette addition qui doit être retenu pour préciser le pointage dans le tableau de l'unité concernée (ici p.93).

Pour les cicatrices vicieuses, on retient le pointage le plus élevé selon le résultat de la longueur totale ou de la surface totale de la cicatrice. Le terme « en plaques » réfère à une ± grande surface en cm² et non pas à une forme ou une largeur spécifique de cicatrice.

** Pour les modifications de forme, le pointage est accordé selon l'importance totale du résultat sur l'ensemble de l'unité concernée qu'il y ait une ou plusieurs modifications.

Suite de l'annotation à la page suivante

ANNOTATION

Étape 3

Pour chaque unité, addition des pointages

25.4 Tronc et organes génitaux

Altération coloration	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
6 par 6 cm = 36 cm ² coloration très marquée p/r à la peau avoisinante			Tuméfaction au tiers proximal de la clavicule G « impact très léger »
7 points	7 + 0,5 = 7,5 points		0,5 point

25.6 Membre supérieur gauche

Altération coloration	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
4 par 3 cm = 12 cm ² coloration peu marquée p/r à la peau avoisinante	7 par 0,1 cm 4 par 0,1 cm	3 par 0,5 cm = 1,5 cm ² 5 par 0,3 cm = 1,5 cm ²	
0,5 point	0,5 + 2 + 7 = 9,5 points		
	2 points	7 points	---

Étape 4

Pour chaque unité, déterminer la classe de gravité

Une table de corrélation entre le résultat de l'évaluation globale pondérée et la classe de gravité se trouve sous chacun des tableaux des différentes unités esthétiques.

25.4 Tronc et organes génitaux

Altération coloration	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
6 par 6 cm = 36 cm ² coloration très marquée p/r à la peau avoisinante			Tuméfaction au tiers proximal de la clavicule G « impact très léger »
7 points	7,5 points correspond à une classe de gravité 3		0,5 point

25.6 Membre supérieur gauche

Altération coloration	Cicatrices non vicieuses	Cicatrices vicieuses	Modification de la forme et des contours
4 par 3 cm = 12 cm ² coloration peu marquée p/r à la peau avoisinante	7 par 0,1 cm 4 par 0,1 cm	3 par 0,5 cm = 1,5 cm ² 5 par 0,3 cm = 1,5 cm ²	
0,5 point	9,5 points correspond à une classe de gravité 3		
	2 points	7 points	---